

9 mars 2020

Nick Rodrigo nommé fellow de l'American College of Trial Lawyers

L'associé de Davies Nick Rodrigo a été élu fellow de l'American College of Trial Lawyers (ACTL), organisation prestigieuse regroupant des avocats plaideurs des États-Unis et du Canada qui démontrent une grande maîtrise de l'art de la plaidoirie et ont fait preuve, tout au long de leur carrière, du plus haut degré d'éthique, de professionnalisme, de courtoisie et de collégialité.

Jouissant d'une réputation d'avocat de premier plan tant en première instance qu'en appel, Nick a une pratique variée qu'il consacre principalement à assurer la défense de clients visés par des actions collectives, plus particulièrement dans le domaine des valeurs mobilières et du droit de la concurrence. Il a représenté avec succès des clients devant des tribunaux de toutes les instances au Canada et est intervenu dans des affaires médiatisées de complot international de fixation des prix et des actions collectives de consommateurs visant certains des plus grands détaillants au Canada. Nick figure invariablement dans les classements des meilleurs plaideurs établis par les publications les plus prestigieuses, dont *Chambers Canada: Canada's Leading Lawyers for Business*; *Benchmark Canada: The Definitive Guide to Canada's Leading Litigation Firms & Attorneys*; et *The Canadian Legal Lexpert Directory*.

Nick vient joindre les rangs de Guy Du Pont, Morris Fish, Sandra Forbes et Kent Thomson, les autres avocats de Davies qui sont membres de l'ACTL.

Le titre de fellow de l'ACTL est décerné uniquement sur invitation, et uniquement aux avocats plaideurs hautement qualifiés qui plaident régulièrement depuis au moins 15 ans. Au plus 1 % du nombre total d'avocats d'un État ou d'une province peut être membre de l'ACTL.